

Extrait de délibération

Comité syndical

15 janvier 2024 - Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -quatre le quinze janvier à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

M Guillaume Clément a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 9 janvier 2024
 Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants Absents, excusés : 12 titulaires, 28 suppléants
 Présents : 19 titulaires, 3 suppléants Votants : 21

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés	Titulaires absents	Suppléants présents avec vote	Suppléants présents sans vote
Airvaudais -Val du Thouet	NOLOT Monique, BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard		FOUILLET Olivier		
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, CHEVALIER Éric, CLEMENT Guillaume, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, PARNAUDEAU Guillaume, BOUCHER Hervé-Loïc,	BACLE Jérôme, BRESCIA Nathalie, CUBAUD Olivier, GILBERT Véronique,	BERGEON Patrice,	SICAUD Mickael	PARNAUDEAU Thierry
Val de Gâtine	ATTOU Yves, BARANGER Johann, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, FRADIN Jacques, SAUZE Magalie, TAVERNEAU Danielle,	MICOU Corinne, RIMBEAU Jean-Pierre	BAILLY Christiane, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, OLIVIER Pascal	AUDEBERT Claude	

Débat d'Orientations Budgétaires – 2024

Les orientations budgétaires

Comme chaque début d'année nous avons à débattre des orientations budgétaires du Pays de Gâtine pour l'année 2024. Depuis plusieurs années le budget du Pays s'adapte chaque année aux nouvelles politiques européenne, nationale, régionale et départementale.

Cette année 2024 va être marquée par le démarrage progressif du nouveau programme LEADER/FEDER-OS5 et la clôture de l'ancien.

Ce sera également une année très importante pour le projet de PNR puisque la première version de la Charte va être examinée au premier trimestre par les instances du ministère de l'environnement et de la fédération nationale des PNR pour contribuer à l'élaboration d'un avis de la préfecture de région permettant au projet de poursuivre sa démarche.

Les différents projets périphériques au PNR se poursuivent comme la charte forestière ou le guide d'entretien des haies, d'autres se finalisent comme le plan de paysages. Sur le plan touristique, 2024 va permettre d'élaborer avec les intercommunalités et les acteurs du secteur une stratégie territoriale favorable à un tourisme durable.

2024 sera également une année décisive pour la finalisation des Plans Climat Air Energie des trois intercommunalités de Gâtine et cela toujours en lien avec le SCoT et le PNR. Enfin, le Contrat Local de Santé sera également retravaillé pour préparer sa 3^{ème} génération.

Tous ces projets, dispositifs ou contractualisations ont impérativement un impact budgétaire, ainsi nous souhaitons vous rappeler dans un premier temps quelques éléments de la structuration actuelle du budget du Pays de Gâtine.

1 - Une structure budgétaire adaptée aux nouveaux dispositifs contractuels et au projet de PNR

La structure du budget du Pays s'adapte chaque année pour répondre aux exigences des contractualisations régionales, nationales et européennes. Le nouveau contrat régional n'implique plus la gestion d'une dotation globale pour soutenir la stratégie du territoire. Elle repose exclusivement sur le pilotage et l'ingénierie mise à disposition des porteurs de projets pour orienter et structurer leurs projets afin qu'ils puissent s'inscrire dans les dispositifs sectoriels de la région. A contrario les nouveaux programmes européens LEADER et FEDER conservent une dotation affectée au territoire de la Gâtine. Les modalités de gestion de ces programmes vont évoluer, ce qui va impliquer un plus grand besoin d'ingénierie dans le montage des dossiers de demandes de subvention.

Concernant le projet de « Parc naturel régional » et les études ou projets qui s'y rattachent, cela n'impose pas de modification structurelle du budget. L'ensemble des dépenses et crédits s'inscrivent dans le budget principal du Pays. Un traitement analytique des dépenses et recettes, comme pour les autres dossiers, permet de piloter l'exécution budgétaire.

A - Les programmes actuels s'appuient sur une ingénierie spécifique

Les fonds européens

C'est la 5^{ème} génération de contrat qui a été signée en septembre 2023. Le Pays est retenu sans discontinuité depuis 1996.

La programmation 2014-2020 était dotée d'une enveloppe finale de **2 087 000 €** avec l'addition de 3 dotations complémentaires va être clôturée en 2024. Au total, **100** projets auront été financés et **100%** de l'enveloppe est fléchée sur des projets dont **73%** des crédits attribués ont été payés au 31 décembre 2023.

2024 marque donc le basculement vers le nouveau programme 2021-2027. Cette programmation est différente puisqu'elle est dotée de deux fonds distincts : LEADER et FEDER. Cette particularité technique n'impliquera pas plus de complexité pour les porteurs de projets, les adaptations se répercuteront davantage au niveau du pilotage interne à l'équipe.

Pour assurer le suivi et l'ingénierie de projet, le Pays va mobiliser un chargé de mission et une gestionnaire pour 1,85 ETP ainsi que le renfort des chargés de mission thématiques pour accompagner certains projets.

En synthèse : La programmation européenne **2021-2027**, va se déployer avec :

- Un **cadre unique** mais une approche multi-fonds.
- Un seul périmètre à l'échelle du territoire du Pays de Gâtine
- **1 100 000 €** pour **LEADER**
- **1 600 000 €** pour le **FEDER OS5**.

Le contrat régional de dynamisation et de cohésion

Le nouveau contrat régional 2023-2027 a été signé en 2023 et va monter en puissance en 2024.

Ce contrat n'implique aucun engagement financier ferme de la part de la région puisqu'il n'y a pas de crédits spécifiques qui sont affectés au territoire de la Gâtine. Il s'agit d'un cadre contractuel qui permet de valider des projets du territoire en accord avec les compétences régionales et les enjeux locaux. Même si des crédits sont pré-identifiés par la région, chaque projet doit individuellement être instruit par les services régionaux et validé en commission permanente pour être financé.

La Région a confié au Pays la mission de pilotage du contrat pour ½ etp d'animation/coordination (soit 12 500€ maximum). Elle soutient également l'ingénierie d'accompagnement des porteurs de projets (publics ou privés) pour assurer leur réussite et l'accès au financement. Elle co-finance pour cela l'ingénierie sur les thématiques suivantes :

- ½ etp pour la santé : 12 500€ maximum
- ½ etp pour la transition énergétique : 12 500€ maximum
- ½ etp d'animation / coordination : 12 500€ maximum
- 1 etp pour l'animation LEADER : 10 000€ maximum

Le contrat de relance et de transition écologique

Créé en fin d'année 2020 pour donner une suite au contrat de ruralité, ce contrat a été signé le 27 août 2021 en partenariat avec les communautés de communes. Ce contrat doit permettre d'accompagner les collectivités dans leurs investissements sur la durée du mandat avec pour ligne directrice **l'attractivité du territoire**, tout en tenant compte dans chaque projet la **transition énergétique et écologique**.

Le pilotage de ce contrat est assuré par le Pays en relation avec les services de la sous-préfecture de Parthenay. Les crédits mobilisés sont affectés uniquement aux investissements des communes ou communautés de communes.

Ce contrat ne permet pas de cofinancer le travail de coordination et d'accompagnement des porteurs de projets réalisé par le Pays.

B - Le Schéma de Cohérence Territorial

Les évolutions législatives pour l'intégration des nouveaux objectifs de sobriété foncière afin de tendre vers le Zero Artificialisation Nette (ZAN) prévu par la Loi Climat et Résilience (LCR) se sont poursuivies en 2023 en parallèle de la modification en cours du Schéma Régional (SRADDET Nouvelle-Aquitaine). Cette veille apparaît nécessaire dans l'attente des modalités de répartition territoriale de ces objectifs au sein du SCoT du Pays de Gâtine. Une action de sensibilisation auprès de l'ensemble des élus du territoire des Deux-Sèvres a été organisée en ce sens en février 2023 pour "s'engager dans de nouveaux modèles d'aménagement" avec la Fédération Nationale des SCoT et l'InterScoT Nouvelle-Aquitaine.

Trois nouveaux décrets ont été publiés au Journal Officiel le 27 novembre 2023 et sont venus compléter le cadre réglementaire des lois Climat et Résilience et de juillet 2023 (dernière loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et renforcer l'accompagnement des élus locaux) :

- Sur la nomenclature de l'artificialisation
- Sur la territorialisation des objectifs fonciers dans les documents régionaux
- Sur la commission de conciliation pour les projets d'envergure nationale ou européenne d'intérêt majeur

Le suivi sur l'impact de ces décrets et l'intégration des nouvelles obligations au sein du SCoT du Pays de Gâtine nécessitent une veille juridique constante en vue de l'évolution future et attendue du SCoT.

C - Le projet de Parc naturel régional.

Le projet a franchi une étape importante en 2023 avec l'élaboration de la première version de la Charte du PNR et sa validation par le Conseil régional en séance plénière de décembre.

Depuis l'obtention de l'avis d'opportunité en octobre 2019, ce projet a pris une place importante dans la structuration budgétaire et continue de prendre de l'ampleur année après année.

Ce projet mobilise des dépenses d'études et d'accompagnement stratégique mais il permet de bénéficier de crédits de plusieurs partenaires pour couvrir ces dépenses. En effet les partenariats conclus avec le Conseil Régional et le Département des Deux-Sèvres ont permis de développer l'ingénierie du Pays au service des acteurs du territoire et de conduire de nouveaux projets comme l'Atlas de la biodiversité, le plan de paysage, le guide d'entretien des haies communales ainsi que des actions culturelles comme la poursuite des soirées du patrimoine.

Il y aura moins de frais d'étude consacrés au PNR en 2024. Le début d'année va être marqué par l'examen de la Charte par les services de l'Etat et de la fédération nationale des PNR, cette analyse conduira à un avis du préfet de Région auquel il faudra répondre sur la deuxième partie de l'année. En parallèle, il sera réalisé l'évaluation environnementale de la Charte.

D - L'ingénierie du Pays de Gâtine en 2024

Les nouvelles contractualisations, dispositifs ou projets démontrent le rôle prépondérant de l'ingénierie territoriale. Cependant, ces contractualisations fonctionnent avec deux approches différentes : soit l'ingénierie est prise en compte pour la durée du projet et/ou du programme, soit elle n'est pas du tout prise en compte.

Ces deux situations mettent en avant **la fragilité de la pérennité** de l'ingénierie territoriale malgré la complexité croissante pour monter les dossiers de subvention. Pour bien accompagner un projet il est nécessaire d'avoir une expérience sur l'environnement technico-financier et l'ingénierie est plus que jamais la **valeur ajoutée** d'une structure comme le Pays. Elle existe sur ce territoire depuis plus de 40 ans et fonctionne grâce à une solidarité territoriale. La mutualisation au sein du Pays entre les trois intercommunalités permet de maintenir cette ingénierie indispensable et complémentaire à celle des communautés de communes pour accompagner les projets.

Pour synthétiser, l'ingénierie ça sert à :

- **Anticiper et organiser** par la définition de grandes orientations et stratégies pour le territoire en lien avec les projets des intercommunalités. Le SCoT, le projet de Parc naturel régional, le Plan Climat, la stratégie de tourisme durable, le Contrat local de santé en sont des exemples,
- **Aider**, par le conseil et l'assistance auprès des porteurs de projets, les communautés de communes, communes, associations et particuliers. Les chargés de mission interviennent depuis la définition du projet jusqu'à sa concrétisation en passant par des phases d'appui à la réflexion du projet, d'appui au recrutement de bureau d'étude ou d'équipe d'architecte dans le cadre des marchés publics.

Soutenir et accompagner ces mêmes porteurs de projets par l'apport de financements obtenus dans le cadre des contractualisations du Pays ainsi qu'auprès d'autres dispositifs européens, nationaux, régionaux ou départementaux.

2 - Les orientations pour le Budget de Fonctionnement 2024

A / Les recettes :

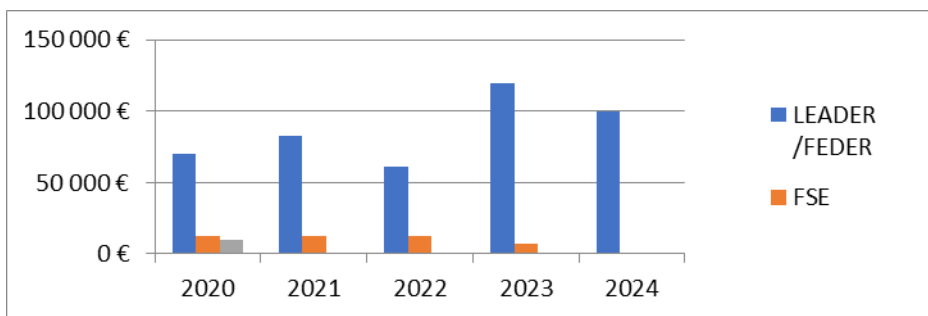
1- Les partenaires financiers :

- **L'Europe** dans le cadre de différents programmes, nous permet de mobiliser des cofinancements pour l'animation et le fonctionnement des dispositifs. C'est le cas historiquement du programme LEADER.

L'année 2024 marque cependant un tournant pour le FSE. En effet le Fonds Social Européen était mobilisé par le Pays depuis 2000. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi fonctionne toujours mais il est porté depuis 2019 par la Maison de l'Emploi. Jusqu'à l'exercice 2023, le Pays était encore bénéficiaire directement de crédits FSE pour une partie du temps de M. Javaloyes (Coordinatrice du PLIE). Le Pays ne recevra pas de crédits FSE pour 2024 car Mme. Javaloyes est mise à disposition à 100% auprès de la Maison de l'Emploi. La Maison de l'emploi remboursera directement au Pays cette mise à disposition.

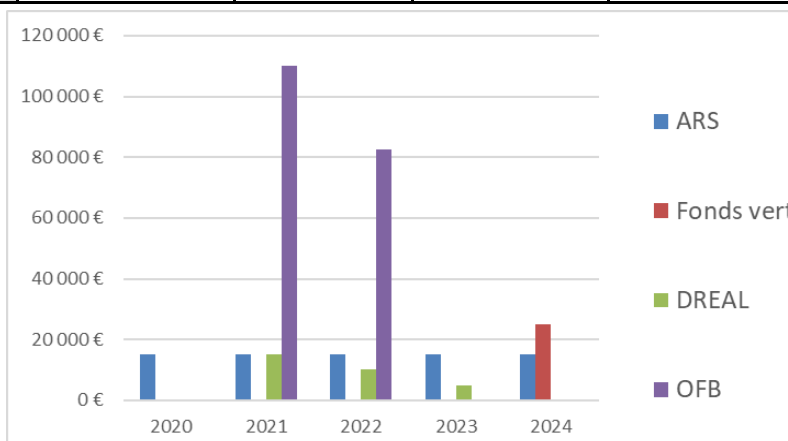
Concernant les crédits LEADER/FEDER, ils seront en légère diminution. En dehors des crédits dédiés au pilotage du programme, des crédits sont mobilisés sur des actions portées par le Pays comme le guide d'entretien des haies ou la charte forestière par exemple.

	2020	2021	2022	2023	2024
LEADER/FEDER	70 000 €	82 800 €	61 000 €	120 000 €	100 000 €
FSE	13 000 €	12 200 €	12 200 €	7 000 €	0 €
LIFE+	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	93 000 €	95 000 €	73 200 €	127 000 €	100 000 €



- **L'État** dans le cadre de deux programmes, nous permet de mobiliser des cofinancements. L'Agence Régionale de Santé pour le pilotage du Contrat Local de Santé ainsi que l'Office Français de la Biodiversité pour l'AMI Atlas de la biodiversité. Seuls les crédits de l'ARS seront perçus en 2022. Les études biodiversités vont se poursuivre en 2022 mais la demande de solde se fera que début 2023.

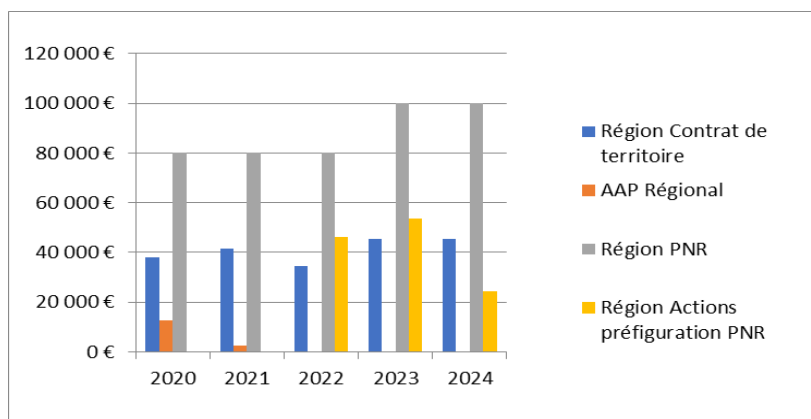
	2020	2021	2022	2023	2024
ARS	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Fonds vert	0 €	0 €	0 €	0 €	25 000 €
DREAL	0 €	15 000 €	10 000 €	5 000 €	0 €
OFB		110 000 €	82 500 €	0 €	0 €
Total	15 000 €	140 000 €	107 500 €	20 000 €	40 000 €



- **Le Conseil Régional** avec le Contrat Régional de Dynamisation et de cohésion qui cofinance l'ingénierie territoriale du Pays.

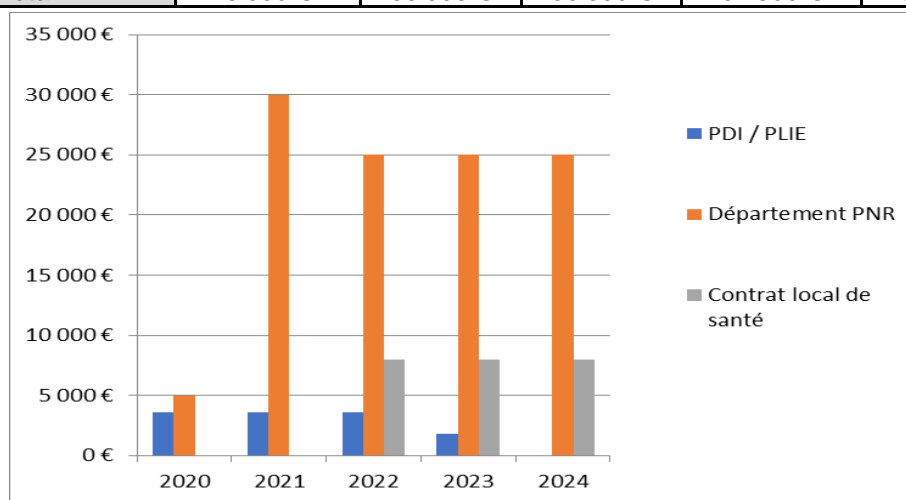
La Région est également le partenaire principal du Pays pour le projet de PNR. La région s'est engagée à accompagner le Pays dans le cadre d'une convention pluriannuelle et d'un financement de 100 000€ par an pour la phase d'écriture de la charte.

	2020	2021	2022	2023	2024
Région Contrat de territoire	38 000 €	41 500 €	34 500 €	45 500 €	45 500 €
AAP Régional	12 600 €	2 400 €	0 €	0 €	0 €
Région PNR	80 000 €	80 000 €	80 000 €	100 000 €	100 000 €
Région Actions préfiguration PNR	0 €	0 €	46 210 €	53 650 €	24 500 €
Total	130 600 €	123 900 €	160 710 €	199 150 €	170 000 €



- **Le Département** s'est engagé en 2020 pour accompagner le Pays dans son projet de PNR. Il cofinance dans ce cadre le poste de chargé de mission « Bocage, paysage et patrimoine naturel ».

	2020	2021	2022	2023	2024
PDI / PLIE	3 600 €	3 600 €	3 600 €	1 800 €	0 €
Département PNR	5 000 €	30 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Contrat local de santé	0 €	0 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Total	8 600 €	33 600 €	36 600 €	34 800 €	33 000 €



2 – Les autres participations :

Elles proviennent des locations de bureaux, de la production électrique des panneaux photovoltaïques installés sur le toit des locaux de la Banque Alimentaire et de personnel mis à disposition.

Les locations de bureaux : 42 900 €

La production photovoltaïque : 6 000 €

Les remboursements liés à des personnels mis à disposition ou en détachement : 51 500 €

3 – Les cotisations des collectivités membres du PETR du Pays Gâtine :

Les cotisations constituent l'essentiel des recettes propres du Pays. Elles sont de deux types :

- **La cotisation « Statutaire »**
Elle est calculée en fonction de la population INSEE au 1^{er} janvier de l'année en cours.
- **Les cotisations spécifiques**
Ces cotisations permettent de financer une mission ou un dispositif spécifique.

La cotisation « Statutaire »

La cotisation statutaire est calculée sur la base d'un montant par habitant au regard de la population légale de l'année en cours. La population légale au 1^{er} janvier 2024 du Pays a continué de diminuer et s'établie à 65 401 habitants (-106 hab).

Il est proposé pour l'année 2024 de maintenir le montant par habitant de cette cotisation à 4,90 €.

	Cotisation 2022	Cotisation 2023	Cotisation 2024	Evolution 2022/2024
€/habitant	4,90	4,90	4,90	
CCAVT	33 692,00	33 712,00	33 770,00	78,00
CCPG	181 873,00	181 486,00	180 800,00	-1 073,00
CCVG	105 497,00	105 786,00	105 893,00	396,00
Total	321 062,00	320 984,00	320 463,00	-599,00

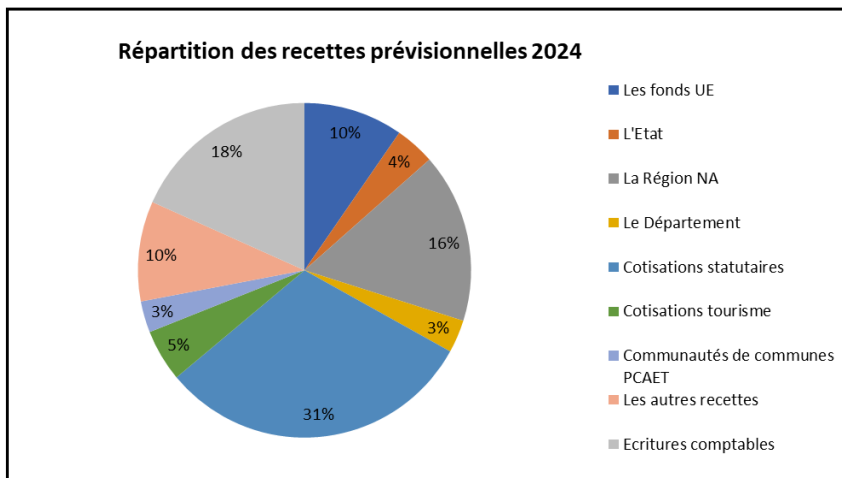
Les cotisations spécifiques

Il ne reste plus qu'une cotisation spécifique.

La cotisation « **tourisme** » qui permet de financer la mission et le poste de chargé de développement tourisme. Elle est prévue à un montant de 0,80 € par habitant ce qui représente un total de cotisation, au regard de la population légale 2024, de 52 320 €.

4 – Synthèse des recettes prévisionnelles 2024

Financiers	2024
Les fonds UE	100 000 €
L'Etat	40 000 €
La Région NA	170 000 €
Le Département	33 000 €
Cotisations statutaires	320 400 €
Cotisations tourisme	52 300 €
Communautés de communes PCAET	31 400 €
Les autres recettes	100 400 €
Ecritures comptables	190 000 €
Total	1 037 500 €



B / Les dépenses

Le Budget principal reste stable par rapport aux dernières années. Les dépenses 2024 seront affectées en grande majorité à l'**ingénierie** dans le cadre :

- du pilotage des dispositifs contractuels et des missions d'accompagnement des communes, des communautés de communes et de porteurs de projets,
- de mutualisation avec les intercommunalités sur des thématiques spécifiques (PCAET, Tourisme)
- du Schéma de Cohérence Territorial
- du projet de Parc naturel régional

70 % des dépenses de l'exercice 2024 seront concentrées sur deux grands postes budgétaires :

- l'ingénierie avec les dépenses de personnels
- les honoraires liés aux études.

1- Les dépenses de personnels.

Elles représentent 56 % des dépenses de fonctionnement du budget principal. Cela demeure le poste de dépenses le plus important car il reflète le cœur des missions du Pays.

L'effectif du Pays au 1^{er} janvier 2024 est composé de 12 agents pour (11,6 ETP) :

- 8 chargés de mission (dont 1 mis à disposition de la MDEE)
- 1 directrice-adjointe chargée du projet de PNR
- 1 directeur en charge de la thématique Santé
- 2 agents administratifs

Il n'y a pas d'évolution particulière pour 2024, les postes sont optimisés pour concentrer l'effectif sur les chargés de mission.

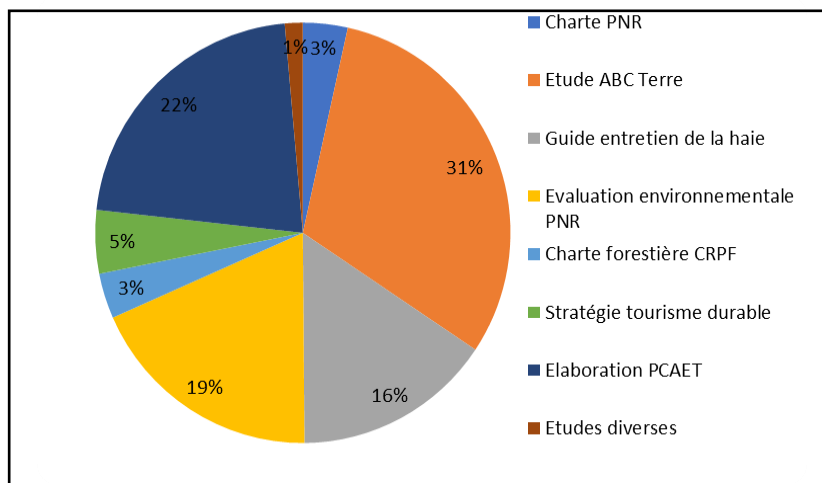
Evolution de la masse salariale depuis 2015 :

Nb. ETP	Exercices	Masse salariale	Variation N-1	Variation N/2015
13	2015	464 845		
12	2016	432 510	-6,96%	-6,96%
12	2017	437 381	1,13%	-5,91%
11,5	2018	458 150	4,75%	-1,44%
11,5	2019	435 078	-5,04%	-6,40%
11,5	2020	463 694	6,58%	-0,25%
12	2021	485 302	4,66%	4,40%
11,6	2022	509 162	4,92%	9,53%
11,6	2023	542 419	6,53%	16,69%
11,6	2024	560 000	3,24%	20,47%

2- Les honoraires :

Ils représenteront cette année encore un poste de dépenses important en fonctionnement, 14% du budget. (145 000€). Ces dépenses correspondent aux études ou prestations extérieures.

Plusieurs dépenses sont rattachées au projet de PNR. Nous distinguons pour une raison analytique les dépenses liées à des thématiques plus précises mais l'ensemble de ces dépenses contribuent au projet de PNR tout comme les dépenses du PCAET. Ces études sont également des ressources pour les PLUI des intercommunalités et les communes de Gâtine.



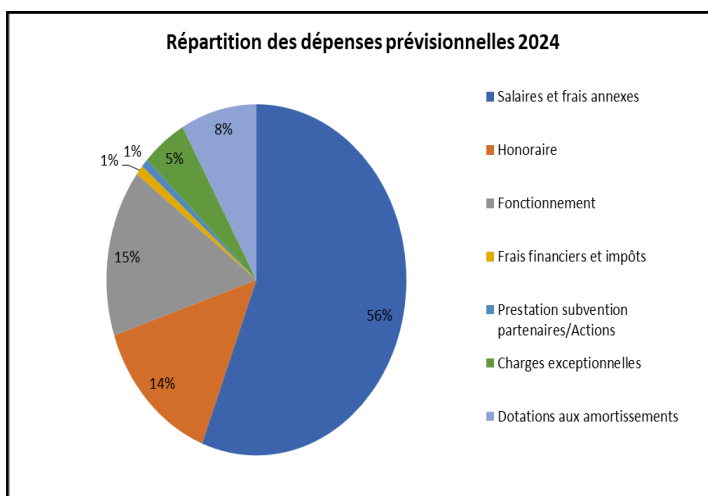
3- Les Charges financières et la trésorerie :

Elles sont liées à la gestion de la trésorerie du Pays et du décalage entre les paiements et la réception des financements. La trésorerie du Pays reste comme par les années passées un point difficile.

Pour cela, le Pays active chaque année une ligne de trésorerie affectée au budget principal.

4- Synthèse des dépenses prévisionnelles 2024

Postes de dépenses	2024
Salaires et frais annexes	580 000 €
Honoraire	145 000 €
Fonctionnement	160 000 €
Frais financiers et impôts	9 500 €
Prestation subvention partenaires/Actions	8 000 €
Charges exceptionnelles	50 000 €
Dotations aux amortissements	85 000 €
Total	1 037 500 €



3 - Les orientations pour le Budget d'investissement et l'endettement

Le Pays n'ayant pas vocation à être maître d'ouvrage d'opérations d'investissements importantes, l'essentiel des montants prévisionnels pour le budget 2024 correspondront à des prévisions de dépenses pour remplacer du mobilier ou du matériel informatique.

En ce qui concerne l'endettement du Pays, il est nul, le dernier emprunt s'est arrêté en 2022.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD